

Bureau des élections, de la réglementation, des associations et des missions de proximité-titres
Section élections politiques et professionnelles
04 76 60 32 86
pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Arrêté n° 38-2023-06-21-0002 du 22 JUN 2023
**portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de LE GUA**

LE PREFET DE L'ISERE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R.11 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 38-2020-07-09-006 portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de LE GUA ;
VU les propositions du Maire de la commune ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 – Une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est installée dans la commune de LE GUA et est composée comme suit :

Qualité	NOM	Prénom
Conseillère Municipale Titulaire	DZAMOUZAKIS	Michèle
Conseillère Municipale Titulaire	LELONG	Isabelle
Conseiller Municipal Titulaire	REBIFFÉ	Guillaume
Conseillère Municipale Titulaire	BENELLE	Annie
Conseiller Municipal Titulaire	SOUCHON	Rémy

ARTICLE 3 – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 4 – Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de LE GUA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Isère.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Laurent SImplicien